

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
du 04 septembre 2003
Salle du conseil général
Séance extraordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2003
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Demande de crédit de **Fr. 220'000.00** pour financer l'échange de la chaudière et de l'extracteur du chauffage à distance
5. Modification de l'article 3 de la convention relative au CAP
6. Demande de crédit de **Fr. 50'000.00** pour financer l'échange du transformateur du centre du village
7. Demande de crédit de **Fr. 35'000.00** pour financer l'achat d'un véhicule communal
8. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

Le président du conseil général M. Fabrice Bonjour, ouvre la séance à 20h00 précise. Le vice-secrétaire M. Bernard Guye procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de Mme Marianne Jaccard et M. Guido Scherz, excusés.

2. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2003

Tout le monde a reçu une copie du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité après la modification suivante :

7. Révision du coefficient de l'impôt :

Mme Catherine Massy, Cependant, elle regrette que cette baisse de coefficient favorise plus les hauts revenus que les revenus moyens et bas.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de Fr. 220'000.00 pour financer l'échange de la chaudière et de l'extracteur du chauffage à distance

M. Marcel Fleury présente M. Claude-Alain Vuille, mandataire de la Cobel Lignum Neuchâtel, commission neuchâteloise d'Energie-bois suisse, qui s'engage pour la promotion des énergies renouvelables dans le canton de Neuchâtel, ainsi que M. Pierre Renaud, directeur du bureau d'ingénieurs Planair S.A., spécialisé dans l'énergie et l'environnement.

Il passe ensuite la parole à M. Vuille qui donne des informations générales sur

l'approvisionnement de la chaufferie, ainsi qu'à M. Renaud qui présente l'étude qui a été faite par le bureau d'ingénieurs Planair S.A.

M. Marcel Fleury les remercie pour les renseignements et les conseils apportés, et précise que la Cobel participe à raison de Fr. 1'500.-- aux frais de l'étude, il ajoute que l'arrêté est muni de la clause d'urgence, afin que les travaux puissent débiter le plus rapidement possible.

Après toutes ces informations fort intéressantes, les membres du conseil général peuvent poser des questions.

M. Jean-Luc Bonjour demande si la conduite existante permet le raccordement d'autres bâtiments, et si l'on peut envisager une chaudière plus puissante.

M. Pierre Renaud répond que l'on pourrait envisager une chaudière plus puissante, car la conduite actuelle présente encore une petite marge.

M. Jean-Luc Bonjour se demande si l'étude n'aurait pas dû prévoir le raccordement de futurs clients potentiels.

M. Pierre Renaud répond qu'il y a largement la puissance nécessaire pour les clients connus, voire d'autres.

M. Marcel Fleury ajoute que le système de conduite a 25 ans, et cela limite le nombre de clients potentiels.

M. Bernard Guye s'étonne de la différence entre les prix pratiqués dans différents postes présentés dans les deux offres.

M. Pierre Renaud répond que les montants globaux des deux offres sont comparables.

M. Daniel Juan constate qu'un crédit de fr. 12'000.00 avait été voté en 2002 pour financer la révision de l'extracteur de copeaux à bois et demande si un arrangement a été conclu avec la maison Schmid, concernant la reprise de cet extracteur.

M. Marcel Fleury répond que la maison Schmid restituera Fr. 4'400.00 sur l'extracteur, le solde faisant partie de la révision. Il a également été convenu que suite aux nombreuses pannes, les frais occasionnés qui s'élèvent à Fr. 11'000.00 seront déduits de la facture finale Schmid.

M. Hans-Peter Bürgi constate que le raccordement hydraulique et la conduite fumée coûtent Fr. 6'500.00 et il demande si la cheminée est en bon état.

M. Pierre Renaud répond que la cheminée est en ordre, il s'agit-là des travaux de la liaison de la chaudière sur la cheminée.

M. Christian Hirsch demande si le tubage de la cheminée est compris dans le devis, car il croit que cette cheminée a eu deux fois le feu et a subi des dégâts à l'intérieur.

M. Pierre Renaud confirme qu'il n'y a pas de tubage prévu dans le devis.

M. Marcel Fleury confirme que pour l'instant aucun problème lié au canal de cheminée n'a été signalé et que cela n'a rien à voir avec le remplacement de la chaudière, mais étant donné que les travaux seront entrepris, nous profiterons de contrôler l'état de celle-ci et si nécessaire un crédit sera demandé.

Les membres du CG ont encore posé diverses questions sur l'approvisionnement de la

chaufferie, auxquelles MM Vuille et Renaud ont répondu.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Modification de l'article 3 de la convention relative au CAP

M. Jean-Pierre Lauener remercie M. Jean-Claude Egger, président du comité de gestion du CAP pour sa présence à Lignières et ajoute un complément d'information qui est parvenu après que le rapport ait été établi. Les communes de Cressier et Cornaux ne sont plus d'accord avec la clé de répartition présentée et demanderont à leur conseil général respectif de voter cette modification de l'article 3 seulement pour l'année 2004. Cette répartition sera renégociée en 2004. Le CAP n'étant plus établi à Cornaux, les deux communes estiment que la fréquentation du centre par les jeunes de leur village n'est plus la même. Après quoi, il passe la parole à M. Egger.

M. Jean-Claude Egger dresse l'historique du CAP (Centre d'animation et de prévention) et donne un récit complet des activités actuelles et des buts futurs du centre, ainsi que du nombre de jeunes qui le fréquentent.

Après quoi, les membres du conseil général posent diverses questions, auxquelles M. Egger répond. En conclusion M. Egger invite les parents et les personnes intéressées à venir visiter le centre.

La modification de l'article 3 de la convention relative au CAP est acceptée à l'unanimité.

6. Demande de crédit de Fr. 50'000.00 pour financer l'échange du transformateur du centre du village

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Demande de crédit de Fr. 35'000.00 pour financer l'achat d'un véhicule communal

M. Louis Stauffer ajoute que ce véhicule sera normalement subventionné à raison de 10% par le centre de secours et de 10% par l'ECAI.

Mme Catherine Charpiloz demande combien de personnes peuvent être transportées dans le véhicule.

M. Louis Stauffer répond 5 personnes.

Le rapport et l'arrêt sont acceptés à l'unanimité.

8. Divers

M Jean-Pierre Lauener informe :

- Que le prêt LIM sans intérêt de Fr. 200'000.00 pour le financement du nouveau réservoir ne nous sera pas octroyé et donne lecture de la lettre que nous a adressé l'Association région du Val-de-Ruz qui évoque les raisons pour lesquelles la commune de Lignières ne peut pas bénéficier de l'aide LIM pour

les infrastructures de base pour la période 2003-2006, ceci suite aux conditions de recevabilité qui ont changé entre le moment où le projet a été annoncé et la parution des documents.

- Que le conseil communal du Landeron a nommé à la succession de M. Michel Geiser, garde-forestier, M. Bernard Voiblet, domicilié à Sonceboz, né en 1973, marié, 1 enfant.

M. Hans-Peter Bürgi désire connaître le nombre de conseillers généraux qui devront être élus aux élections 2004.

M. Jean-Pierre Lauener répond que le conseil général a voté la diminution du nombre d'élus à 15 jusqu'à 950 habitants, à vérifier tout de même.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 21h30

La présidente

La secrétaire au procès-verbal